

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION UTILISATION NATIONALE SAUVETAGE A L'EAU

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE à L'EAU

Procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2015 à Vichy

Ont participé : Christian KARCHER, Alexandre BALZER, Daniel FROUIN, Daniel PINCON et Denis LE BERRE

: Début 18h00

Bilan de l'année en cours : calendrier, examens de plongeurs, Licences, concours

-28 concours au calendrier, 3 annulés (ccy, d'Wasserbare, les saints Bernard des Mers). - Résultats de concours, 13 résultats à ce jour. Il manque quelques résultats. Le retour des résultats reste très aléatoire, il sera proposé pour l'année prochaine une nouvelle formulation dématérialisée. Cela obligera les clubs à posséder une imprimante le jour du concours

-Examen de plongeurs : île de la Réunion (4), chef de baie (10 donc 3 renouvellements), CAP 1 renouvellement, Courseulle 1 renouvellement.

-476 licences pour 430 propriétaires. 496 licences en 2014

-La commission va établir un bilan des clubs qui organisent des concours sur ces dernières années. Elle rappelle que chaque club doit organiser un concours au moins tous les deux ans. Cette mesure devra être respectée et ceux qui ne l'appliqueront pas feront l'objet d'une demande de désaffiliation auprès de la canine de tutelle.

-Autres points qui seront suivis concernant les clubs sans licencier et ceux qui ne présentent pas de chiens en concours. Également, il sera obligatoire de présenter au moins 2 chiens de son club pendant son concours.

**Gestion des clubs
d'utilisation**

-57 clubs et sections. Au 1er janvier 2016, il n'y aura plus de sections du CFCTNL en tant que telle. Le club de race ne pouvant pas gérer une discipline d'utilisation. Trois possibilités sont proposées aux sections, soit la transformation en club d'utilisation multiraces, soit un rattachement à un club multidisciplines, soit la création d'un club avec plusieurs sites de travail. La cunse demande que les décisions soient entérinées rapidement afin d'établir le calendrier 2016 ainsi que les demandes de licences.

Tous les clubs d'utilisation de sauvetage à l'eau sont sous la tutelle de leurs canines territoriales et dépendent des CU (commission d'utilisation) qui s'y rattache.

La SCC ayant repris à son compte la gestion administrative des clubs de sauvetage à l'eau par l'intermédiaire de la CUN. (commission d'Utilisation Nationale).

Les clubs s'adresseront directement à leur canine pour une création ainsi qu'à la CUN via le formulaire type. Toute la partie administrative est gérée par Daniel SCHWARTZ. La CUNSE communiquera avec Daniel SCHWARTZ pour une mise à jour des clubs. Un formulaire type est disponible sur notre site.

Pour les demandes de concours et les questions relatives à notre discipline, c'est toujours la CUNSE qui reste le correspondant.

Championnat 2015 : Bilan et mesures correctives

Le championnat de France a été organisé par le Club des Sentinelles des Côtes le 24 mai sur la plage de Chef de Baie. Vainqueur CHUMANI Delle Evane, Labrador mâle à Mr Claudio CAZZANIGA (ITALIE) avec 111.50, deuxième BLUE SEA des Passagers du Vent, terre neuve femelle à Mme Beatrice LOUDEAC avec 110.50 du club Canin Yonnais, troisième FOOTSY, Golden Retriever mâle à Mme Aurelie DENIS avec 109.50 du Club les Aqua chiens 37 Lac 37

Le Président n'a toujours pas reçu ni le bilan ni les photos du championnat de Chef de Baie. L'affichage des résultats en fin d'épreuves s'est révélé erroné. L'affichage des résultats au fil de l'eau est donc retenu à l'exception du suivi pour le championnat et du sol pour la Coupe de France qui ne seront affichés qu'à la remise des prix.

Coupe de France : aménagement du règlement

Le classement des chiens, en cas d'exaequo, sera départagé au meilleur travail à l'eau et si encore exaequo au plus jeune.

Règlements : mise en concordance des exercices

Quelques modifications sur le règlement 2015 applicables au 1er janvier 2016

- Pour le passage de degré, le juge pourra procéder au tirage au sort ou prendre l'ordre du catalogue .
- Pour le 1er degré, il sera demandé un stop à la fin de la marche en laisse.
- Le terme Canine régionale est remplacé par Canine territoriale

Il sera procédé à l'harmonisation des titres d'exercices pour la coupe et les sélectifs en concordance avec ceux du Brevet mer et du championnat de France A et R deviennent B et C.

- Pour les positions à distance, une marque sera positionnée à 1,5m devant le chien, si le chien dépasse cette marque il aura zéro à l'exercice.

Dossier juges

Le dossier de M.JEANDENANS sera transmis à la SCC pour sa mise en stage. Dominique GRE sera nommé juge formateur

Tous les juges qualifiés sont nommés juges formateurs, pv du 24 février 2007. La commission se réserve le droit de nommer ou de modifier la liste des juges formateurs. La commission va demander à la SCC de mettre à jour le site.

Affaire Alain ROLLAND : Lors du dernier Championnat de France à Chef de Baie, le juge officiant pour les exercices a tenu des propos inadmissibles lors de son discours avant les épreuves. De plus, il n'a pas respecté volontairement le règlement sur la position du plongeur et a commis une erreur sur l'épreuve de travail au sol à l'absence du maître. La commission va convoquer M. Alain ROLLAND à sa prochaine réunion et prendra les mesures qui s'imposent en la circonstance.

CACT et RCACT

Les cartons de CACT et RCACT sont disponibles et seront transmis aux juges pour les concours 2016. Leur attribution sera conforme aux décisions précisées dans le Pv du 30 novembre 2013, à savoir :

-le juge pourra décerner à un concurrent un CACT (Certificat d'aptitude au championnat de travail) au 1er et RCACT (réserve) au 2e pour les épreuves du 3e degré et du Brevet Mer ayant totalisé au minimum 80 points. Cette distinction n'est pas systématique et ou obligatoire. Son attribution reste à l'appréciation du juge et est sans appel.

Race autorisé à concourir

A la demande du club de race, le chien de Berger Blanc Suisse est autorisé à pratiquer le Sauvetage à l'eau.

Nos chiens disparus

Une nouvelle rubrique sera à votre disposition sur le site de la CUNSE. Ces pages sur les chiens qui nous ont quittés seront actualisées avec les éléments qui seront transmis au webmaster.

Coupe et championnat de France 2016

Coupe de France : La coupe de France est confiée au club Les Chiens Sauveteurs de l'Étang du Puits, et se déroulera le 12 juin, juge pressenti Stéphane LINQUE, plongeurs pressentis Damien CHAUMEAU, Daniel STOCK. Le secrétaire leur transmettra une demande officielle

Championnat de France Le championnat est confié au club Atlantique terre neuve et leurs amis et se déroulera le 11 septembre, juge pressenti pour les exercices, Christophe DELORME, juge pressenti pour le suivi, Claire DETENDER. Plongeurs pressentis, Frédéric FRANC, Christophe BARTHELEMY. Le secrétaire leur transmettra une demande officielle

Homologation du titre de champion de France, en complément des mentions précisés sur notre règlement, il sera ajouté les tests ADN, carte génétique.

Questions diverses

Demande de dérogation pour l'île de la Réunion

Pour favoriser le développement où est implanté le club d'CCARETA, un plongeur qui officie dans le concours peut également présenter un chien dans un degré différent le même jour. Cette dérogation est accordée ainsi que l'organisation des deux concours consécutifs avec le même juge. Cette disposition est valable uniquement pour l'île de la Réunion et pour l'année 2016.

Il a été décidé lors de la réunion du 22 novembre 2014 que le nombre de participation des plongeurs aux concours sera limité au maximum à 4 par année. Cette mesure est supprimée

L'ordre du jour étant épuisé, fin de la réunion 22h15

Bien amicalement,

Le Président de la CUNSE

C. KARCHER